

## Dispositifs pour une réinscription à AMU 2018/2019

**Vous souhaitez vous réinscrire en Licence 1**

Vous étiez déjà inscrit à l'UFR ALLSH

Vous redoublez dans la même filière

Vous redoublez mais vous changez d'orientation

**PARCOURSUP**  
[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

**Une fois vos résultats définitifs connus :**

- Se réinscrire via l'ENT puis suivre la procédure de prise de rendez-vous

**En cas de réponse positive :**

- Se connecter à parcoursup pour faire son inscription par le Web puis suivre la procédure de prise de

Vous étiez inscrit à AMU dans une autre composante que l'UFR ALLSH

**PARCOURSUP**

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

**En cas de réponse positive :**

- Se connecter à parcoursup pour faire son inscription par le Web puis suivre la procédure de prise de rendez-vous.

\*Rappel : le nombre d'inscriptions consécutives est limité à 5 en licence et à 3 en master. Toute inscription supplémentaire devra faire l'objet d'une demande de dérogation (imprimé disponible en scolarité et à rapporter le jour de votre rendez-vous si la dérogation vous a été accordée).

\*\*RDV obligatoire pour remise et vérifications des pièces, retrait ou mise à jour de la carte étudiant et du certificat de scolarité.

## Dispositifs pour une réinscription à AMU 2018/2019

**Vous souhaitez vous réinscrire au-delà de la première année**

Vous progressez en L2 ou L3 ou vous redoublez.

Vous êtes CPGE inscrit(e) à AMU, titulaire d'une dispense de 60 ou 120 ECTS.

Vous changez d'orientation mais vous n'avez pas les titres requis pour un accès direct en L2 L3 M1 ou M2.

Vous progressez en M1 ou dans une licence sélective (LP, L3 arts du spectacle...).

Vous progressez de M1 en M2

**E-CANDIDAT**

**Une fois vos résultats définitifs connus :**

- Se réinscrire via l'ENT pour effectuer votre inscription par le web, puis suivre la procédure de prise de rendez-vous

**En cas de réponse positive :**

- Se connecter sur Ecandidat pour faire l'inscription par le Web puis suivre la procédure de prise de rendez-vous

\*Rappel : le nombre d'inscriptions consécutives est limité à 5 en licence et à 3 en master. Toute inscription supplémentaire devra faire l'objet d'une demande de dérogation (imprimé disponible en scolarité et à rapporter le jour de votre rendez-vous si la dérogation vous a été accordée).

\*\*RDV obligatoire pour remise et vérifications des pièces, retrait ou mise à jour de la carte étudiant et du certificat de scolarité.